

Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)

Ch. des Allinges 2, 1006 LAUSANNE  
 tél.+fax: 021-601 50 19. E-Mail: [fsf@bluewin.ch](mailto:fsf@bluewin.ch)

SPI, APEIEV, AVCO, APOV, SSV, ACV,  
 ASI, AVOPE, SVGRF, AVPR, ASPV, ASPAS, UREV, AIF,  
 AVFM, AVAP, APD, AVADES, APACRO

J.A.B.  
 1006 Lausanne

Retour: FSF, Allinges 2  
 1006 Lausanne  
 paraît 4 à 6 x l'an

## Négociations avec le Conseil d'Etat

Les 27 et 28 septembre 2004, les négociateurs de la FSF, de SUD et du SSP, ont rencontré la Délégation du Conseil d'Etat aux Ressources Humaines (DCERH), composée de Mme LYON et MM BROULIS et MERMOUD. La FSF était représentée par sa Présidente Sylvie WINKLER, Jean-Marc HALLER du secteur enseignement, Oskar Diener du secteur social et Alain ROSSIER du secteur sécurité.

La DCERH voulait négocier uniquement la manière d'économiser sur la masse salariale 2005 et l'élaboration d'une convention salariale 2006-2007. Les syndicats ont demandé à élargir le champ des négociations afin de forcer le Conseil d'Etat à s'exprimer notamment sur les points suivants :

1. Pénibilité (ce que le Conseil d'Etat appelle surcharge de travail)
2. Licenciements (mesures lors de suppressions de postes, ex.cantonniers, pasteurs)
3. Caisse de pensions (négociations en 2005 sur les mesures structurelles)
4. DECFO (revalorisation des fonctions oubliées depuis 1969, maintien du salaire nominal)
5. Grève (service minimum, retenues sur les salaires)

Le 27 au soir, la DCERH a présenté sa position sur la masse salariale, à savoir pas d'indexation pour les années 2005-2006-2007, pas d'augmentations annuelles pour 2005 et un " chouia " d'augmentations annuelles en 2006-2007, soit une proposition d'économies pérennes de **240 millions** sur trois ans.

Interpellée sur le fait que ces mesures dérogeaient complètement à la LPERS, la DCERH a confirmé son intention, en cas de non accord avec les syndicats, de faire voter un décret lui permettant de ne pas respecter cette loi. La DCERH a ainsi mis d'entrée une forte pression sur les syndicats et a surtout montré sa volonté de ne pas respecter le cadre de la LPERS !

Malgré cela, la FSF a confirmé le 27 au soir qu'elle accepterait d'entrer en matière sur des mesures d'économies non pérennes et respectant le cadre de la LPERS. Comme la FSF, SUD a exprimé sa volonté de défendre les jeunes salariés. SSP a insisté pour que la DCERH négocie les subventions aux EMS et le RMR (Revenu Minimum de Réinsertion).

Le 28 au matin, la FSF a présenté une contre-proposition concrète à la DCERH. Celle-ci permettrait au Conseil d'Etat de réaliser pendant 3 ans des économies conformes au cadre LPERS, soit environ **78 millions**. Contrairement à la proposition de la DCERH, celle de la FSF limitait les économies sur la masse salariale à une période de 3 ans et ne péjorait ainsi pas l'ensemble d'une carrière.

De plus, cette proposition visait à sauvegarder le pouvoir d'achat des employés et à maintenir les mécanismes salariaux pour les collègues progressant encore dans leur classe de traitement.

Notre proposition consistait en une contribution de crise, prélevée de manière progressive en fonction de l'importance des revenus et ne péjorant pas le salaire assuré à la caisse de pensions. La FSF demandait également des engagements du Conseil d'Etat, notamment sur la pénibilité, la caisse de pensions, la méthode DECFO et la grève. Par là, elle rejoignait les préoccupations de SUD.

La FSF a argumenté sa position en rappelant que l'ensemble des mesures pérennes effectuées depuis une dizaine d'années sur la masse salariale des employés de la fonction publique dépassait **le milliard de francs** d'économies et que les mesures fiscales décidées cet automne par le Conseil d'Etat étaient, pour une grande partie limitées à une période de 3 ans.

Face à la détermination de SUD et de la FSF, le Conseil d'Etat a accepté de négocier, notamment les points cités ci-dessus. De nouvelles dates ont donc été agendées par la DCERH pour mener cette négociation les 5, 7 et 8 octobre 2004. Malgré cela, le SSP a quitté les négociations le 28 septembre au matin, sous prétexte que le Conseil d'Etat refusait d'entrer en matière sur les EMS et le RMR, la DCERH ayant indiqué que ces sujets étaient désormais de la compétence du Grand Conseil. SSP laissait ainsi la FSF et SUD seuls pour défendre la cause de la fonction publique et du secteur parapublic.

Heureusement pour les négociateurs, la pression de la rue a été forte le 28 septembre avec une grève bien suivie. Cette pression a encore augmenté le 5 octobre avec une deuxième journée de grève et une manifestation de plus de 10'000 personnes le soir dans les rues de Lausanne.

Suite à cela, le syndicat SSP a demandé le 7 octobre à la DCERH de pouvoir reprendre place à la table des négociations, tout en ayant dénigré le travail des autres faitières et en maintenant les exigences formulées avant son départ. La DCERH ne modifiant pas sa position, le SSP est à nouveau reparti.

Au soir du 8 octobre et après de nombreuses heures de négociations difficiles, les positions respectives sont les suivantes :

- un consensus a été trouvé sur les points concernant la charge de travail, les licenciements, la caisse de pensions et DECFO, comprenant de réelles garanties de la part du Conseil d'Etat sur ces sujets;
- des divergences subsistent sur la convention salariale 2005-2006-2007.

Concernant les aspects salariaux de la convention, la FSF a fait une dernière proposition pour un total de **120 millions** d'économies par le biais d'une contribution de crise progressive limitée dans le temps à une durée de 3 ans, incluant des compensations sous forme d'une prime pour une partie du personnel (15 millions) financée par un jour de congé non payé.

De son côté, SUD avait quant à lui d'emblée annoncé qu'il ne signerait pas une convention salariale avec l'Etat.

Le Conseil d'Etat, par la voix de la DCERH, a quant à lui proposé d'atteindre un montant total d'économies de **214 millions** d'économies, dont 156 millions pérennes et 60 millions sous forme d'une contribution de crise au taux unique de 1% durant 3 ans permettant notamment de financer une prime annuelle de Frs 300.— pour les personnes ayant un salaire inférieur à Frs. 61'745.—(environ 2 millions).

A noter que les mesures d'économies pérennes du Conseil d'Etat se répartissent de la manière suivante :

- 110 millions sur l'indexation calculée selon une prévision de 1% par année. La DCERH s'engage à verser les indexations suivantes : en 2005, 0% - en 2006, 0,125% - en 2007, 0,25%.
- 46 millions sur les augmentations annuelle, la DCERH s'engage à verser les augmentations contractuelles suivantes : en 2005, 50% de l'annuité – en 2006, 70% de l'annuité - en 2007, 80% de l'annuité.

Actuellement, la position finale de la DCERH ne correspond pas au mandat donné aux négociateurs FSF par l'Assemblée des délégués du 8 juin 2004. Ainsi, et pour que toutes les associations de la FSF puissent s'exprimer librement et démocratiquement sur cette dernière proposition de la DCERH, celle-ci a été envoyée par mail aux différents comités.

La FSF se réunira le 26 octobre à l'occasion d'une Assemblée des délégués extraordinaire pour se prononcer sur l'état final du projet de convention négocié par les représentants du Conseil d'Etat, de la FSF et de SUD.

Le 28 octobre se tiendra l'Assemblée générale de la fonction publique qui décidera de la suite à donner au mouvement, sachant d'ores et déjà qu'un préavis de grève est déposé pour le 10 novembre 2004.